



COMPTE-RENDU

Conseil municipal du

Lundi 23 novembre 2020

Fait à Comps La Grand'ville,

le 24 novembre 2020.

Date de convocation du conseil municipal : 17 novembre 2020.

Présents : N. MASSOL ; P. CAMBOULIVES ; L. MAUREL ; R. NESPOULOUS ; N. BLANC ; M. BOISSONNADE ; N. BADET ; J. BEYSSAC ; F. CLEMENT ; S. LASSERRE LAJUGIE ; F. ENJALBERT ; E. BREVET ; M.J. CALMELS.

Absents ou excusés : J.F. CASTANIE (procuration à M. N. MASSOL) ; J.C VIRENQUE.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation de l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin du Viaur par sa directrice Mme Karine LACAM ;
- Présentation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) après mise à jour et présentation du DICRIM (Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs) avec sa directrice de l'EPAGE Mme Karine LACAM ;
- Présentation du rapport sur le prix et la qualité de service public d'assainissement collectif 2019 ;
- Adoption d'une convention de mise à disposition de la salle de « l'ancienne mairie » à l'association Familles Rurales ;
- Constitution d'un comité de pilotage pour le suivi du projet d'adressage ;
- Désignation d'un représentant à Aveyron Ingénierie ;
- Approbation d'une convention de mission confiée à Aveyron Ingénierie afin d'élaborer un plan d'aménagement de la RD82 en entrée du village, route de Bonnecombe ;
- Décision modificative sur le budget eau et assainissement ;
- Questions diverses :
 - Achat d'un tracteur.

Le Conseil municipal débute à 20 h 30.

- **PRESENTATION DE L'EPAGE (ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX) DU BASSIN DU VIAUR PAR SA DIRECTRICE MME KARINE LACAM :**

Mme LACAM présente à l'ensemble du Conseil Municipal le rôle et les missions de l'EPAGE du Bassin du Viaur (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur).

L'EPAGE du Viaur est un lieu de concertation et de discussion pour l'élaboration de projets communs qui concernent l'amélioration des cours d'eau et qui tiennent compte du fait que nos rivières participent à l'alimentation en eau potable de la population. Ces projets peuvent être portés par un ou plusieurs de ses membres ou, si nécessaire, par l'EPAGE lui-même.

Vous pouvez retrouver toutes informations, les réalisations et les missions concernant l'EPAGE sur leur site internet à l'adresse suivante : <https://www.epage-viaur.com/>

- **PRESENTATION DU PCS (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE) APRES MISE A JOUR ET PRESENTATION DU DICRIM (DOCUMENT D'INFORMATIONS COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS) AVEC LA DIRECTRICE DE L'EPAGE MME KARINE LACAM :**

Mme LACAM présente à l'ensemble du Conseil Municipal le document établi dans le cadre du PCS en concertation avec la commune. Ce document doit être finalisé et validé dans les jours à venir pour transmission à la Préfecture.

Le DICRIM est établi dans le but d'avoir connaissance des risques sur notre commune en cas de rupture des barrages de Pont de Salars ou de Pareloup. Lorsqu'il sera validé le document sera mis à la disposition de la population.

- **PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019 :**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport est consultable en mairie et sur le site www.services.eaufrance.fr

Le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

- **ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE « L'ANCIENNE MAIRIE » A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES :**

L'association Familles Rurales organise désormais les cours de musique proposés auparavant par l'association Apprenons la musique. Il convient donc de signer une nouvelle convention de mise à disposition de la salle de « l'ancienne mairie » avec l'association Familles Rurales.

La salle est mise à disposition à titre gratuit à l'association Familles Rurales qui s'engage à entretenir les locaux.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention.

- **CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE POUR LE SUIVI DU PROJET D'ADRESSAGE :**

Lors de la précédente séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2020, il a été décidé d'engager le projet d'adressage (dénomination et numérotation des voies de la commune). Afin de démarrer le projet, il convient de constituer un comité de pilotage composé de membres du Conseil Municipal auquel pourront s'ajouter des habitants de la commune.

Le Conseil Municipal décide de nommer les membres issus du Conseil Municipal suivants : M.J CALMELS ; S. LASSERRE LAJUGIE ; F. ENJALBERT ; J ; BEYSSAC ; F. CLEMENT ; P. CAMBOULIVES ; N. BLANC.

Les représentants de la population, seront associés aux travaux en temps utiles.

- **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A AVEYRON INGENIERIE :**

M. le Maire précise que l'Agence Aveyron Ingénierie est un établissement public Administratif (EPA) regroupant des membres adhérents au sein d'une Assemblée générale et d'un Conseil d'Administration.

Suite aux élections municipales de mars 2020 et au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un nouveau représentant au sein d'Aveyron Ingénierie.

Après échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. Nicolas Massol en qualité de représentant de la Commune au sein d'Aveyron Ingénierie.

- **APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISSION CONFIEE A AVEYRON INGENIERIE AFIN D'ELABORER UN PLAN D'AMENAGEMENT DE LA RD82 EN ENTREE DU VILLAGE, ROUTE DE BONNECOMBE :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet de sécurisation de la RD 82 à l'entrée du village, route de Bonnecombe notamment dans le but de réduire la vitesse des véhicules traversant la commune.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de confier l'étude d'aménagement de cette sécurisation à l'Agence Aveyron Ingénierie. Pour mettre en place cette étude, il convient de signer une convention entre la commune et l'Agence Aveyron Ingénierie.

A cet effet, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation de l'étude de sécurisation et autorise M. le Maire à signer la convention.

- **DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

- Dans le but de pouvoir acquérir un nouveau tracteur, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'abonder les sommes prévues initialement au budget de l'eau.

Le changement de tracteur devenant urgent car l'épaveuse ne fonctionne plus. Suite à l'étude de plusieurs propositions commerciales, le budget pour l'achat d'un nouveau tracteur doit être augmenté de 15415 €.

Le budget d'investissement « Eau et Assainissement » est modifié comme suit :

Désignation	Budget avant décision modificative	Mouvements	Budget après décision modificative
D 2156-181 : Amélioration AEP	18 000 €	- 3 415 €	14 585 €
D2156-184 : Station Lebous	12 000 €	- 12 000 €	0 €
D 2156-183 : Machines	23 585 €	+ 15 415 €	39 000 €
TOTAL	53 585 €	0 €	53 585 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification du budget.

- DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS REGIONAL D'INTERVENTION (FRI) POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demande d'une aide financière auprès de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI) pour l'acquisition d'un tracteur.

Vue ce nouvel élément, le Conseil Municipal décide de solliciter le FRI et adopte à l'unanimité le plan de financement suivant pour l'achat d'un tracteur :

DEPENSES	
Acquisition tracteur et équipements	32 440 €
TVA	6 488 €
Total T.T.C	38 928 €
RECETTES	
Autofinancement sur le H.T.	22 708 €
TVA	6 488 €
Subvention Région FRI	9 732 €
Total	38 928 €

- DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Avec l'achat d'un nouveau tracteur, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une nouvelle la lame de déneigement. Afin de pouvoir faire cette acquisition, il est nécessaire d'augmenter le budget principal à la section « Matériel ».

M. le Maire propose les modifications suivantes au budget principal :

Désignation	Budget avant décision modificative	Mouvements	Budget après décision modificative
D 2152-207 : Signalisation	7000 €	- 1 300 €	5 700 €
D 21578-192 : Matériels	0 €	+ 1 300 €	1 300 €
D 2158-192 : Matériels	2500 €		2 500 €
TOTAL	9500 €	0 €	9 500 €

• Questions diverses :

- M. le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place du télépaiement en lien avec la Trésorerie.
Ce nouveau service sera disponible pour la population pour les règlements des factures dues à la commune à partir de janvier 2021.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que le traditionnel repas pour les aînés, qui a lieu habituellement courant décembre, ne pourra pas avoir lieu cette année aux vues des conditions sanitaires dues à la Covid 19. Toutefois, afin d'apporter un peu de gaieté en cette période particulière, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir un coffret aux habitants de la Commune de plus de 65 ans. Le format de ce présent doit encore être défini.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise qui s'occupait des travaux de l'Eglise de St Sauveur est en liquidation judiciaire. Un repreneur devrait reprendre les travaux au début de l'année 2021.

La séance est levée à 23 h 00.

Le Maire – Nicolas MASSOL




Retrouver l'actualité de la commune et de ses associations sur notre site : www.comps-lagrandville.fr

